

Le 16 mars 2020

Message important : mesures prises en période de coronavirus

Chers partenaires,

La situation actuelle de santé publique à laquelle nous sommes tous confrontés oblige la Chambre des notaires et les notaires à modifier certaines pratiques, à la lumière des derniers avis promulgués par les gouvernements du Canada et du Québec.

Délais pour le traitement des transactions notariées

Le contexte actuel demande à tous de consacrer ses énergies à la continuité des affaires, tout en assurant la plus grande précaution pour nos proches et nous-mêmes. C'est en ce sens que la Chambre a recommandé aux notaires du Québec de prendre toutes les mesures nécessaires et attendues en cette période d'état d'urgence sanitaire, pour respecter les consignes gouvernementales. Consulter ici le détail des [mesures exceptionnelles](#) visant à diminuer l'affluence dans les études des notaires.

Ainsi, ces mesures pourraient obliger les notaires à réduire leurs activités, les suspendre ou prévoir des délais supplémentaires pour la signature des transactions. Dans ces circonstances, les délais pour un déboursement hypothécaire, la signature d'un acte d'hypothèque ou d'achat pourraient notamment être prolongés.

Par conséquent, la Chambre des notaires demande à tous les intervenants d'agir de manière collaborative et flexible afin de limiter les impacts financiers que ces délais pourraient occasionner pour les clients.

Plan de continuité des affaires à la Chambre

En tant qu'ordre professionnel dédié à la protection du public, la Chambre se positionne comme un citoyen corporatif responsable et c'est dans cette optique que les autorités de l'Ordre travaillent, sans relâche, afin d'orchestrer les actions à prendre.

Il a été convenu qu'à compter du lundi 16 mars, la Chambre sera fermée à tous les visiteurs et les employés seront invités à travailler de la maison. La fermeture des bureaux est prévue jusqu'au 27 mars 2020 inclusivement à moins d'avis contraire de notre part. Un plan de continuité des affaires a été déployé par la Chambre pour assurer la poursuite de sa mission et le maintien à distance des services essentiels dispensés à sa clientèle. Il est toutefois possible que certains services accusent des délais. Soyez assurés que nous faisons tout en notre pouvoir pour minimiser cette éventualité.

Registre des testaments et mandats et certificat de qualité et d'authenticité

Les services du Registre des testaments et mandats seront maintenus, mais des délais supplémentaires pour l'émission des certificats de recherche ainsi que pour les demandes de certificat de qualité et d'authenticité sont à prévoir. Les circonstances exceptionnelles nous obligent à prendre les mesures nécessaires pour la protection de la santé de nos employés et leur famille, ce qui ralentira possiblement le traitement de ces demandes.

Par conséquent, la Chambre des notaires, et les notaires du Québec, continueront de s'adapter aux directives décrétées par l'État selon l'évolution de la situation. Celle-ci affecte l'ensemble de la société et nous vous remercions de votre compréhension dans les circonstances.

Catherine Boily
Relations institutionnelles